

COMMUNE DE ETEL
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire en vigueur</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Réseau communal	Articles L 152-1, L 152-2 et R 152-1 à R 152-15 du code rural et de la pêche maritime	DDTM	A5
Servitude de protection des monuments historiques classée ou inscrits	- Station de sauvetage en mer MH inscrit le 08/08/2008 Périmètre de Protection Adapté - Dolmen de Kerbrovost MH classé le 08/06/1945 commune de Belz	Classement et conséquences Code du patrimoine art L.621-1 à L.621-22, L 621-29-1 à L.621-29-8, L 621-33 et art R 621-1 à R.621-52, R.621-69 à R.621-91 et R.621-97 Mesures d'inscription et conséquences Code du patrimoine art L 621-25 à L 621-29, L 621-29-1 à L 621-29-8, L621-33 et art R621-53 à R 621-68,R621-69 à R621-91 et R 621-97 Concernant l'adossement à classer et les PP (500m, PPA et PPM) Code du patrimoine art L621-30, L621-31 et art R621-92 à R 621-96	DRAC de Bretagne STAP du Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 Vannes	AC1
Servitude aux abords des champs de tir	Polygone de Gâvres	Loi du 13/07/1927 Article 25 Arrêté ministériel du 07/04/1931	BCRM de Brest ESID BREST CC 16 29240 Brest cedex 9	AR6

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire en vigueur</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Réseau HTA distribution	Loi du 15 juin 1906 (art.12 et 12 bis) modifiée Loi de finances du 13 Juillet 1925 (art.298) Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art.35) modifiée Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art.1 à 4) Décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.	ERDF Service DT DICT 64 BD Voltaire BP 90937 35009 Rennes cedex	I4
Servitude de protection des centres radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Station de radio communication du Crossa Etel parcelle AK 25 Secteur utile 360° autour de l'antenne Antenne Hauteur 40m	- Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, - Article L. 5113-1 du code de la défense, - Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, - Arrêté du 21 août 1953 modifié relatif à l'établissement de la liste et des caractéristiques du matériel électrique dont la mise en service, la modification ou la transformation sont soumises à autorisation préalable dans les zones de garde radioélectrique.	CROSSA Etel	PT1

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire en vigueur</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Station de radio communication du Crossa Etel parcelle AK 25 Secteur utile 360° autour de l'antenne Antenne Hauteur 40m	Articles L.54 à L.56-1 du code des postes et des communications électroniques Article L.5113-1 du code de la défense Articles R.21 à R.26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques	CROSSA Etel	PT2
Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Concerne tout le territoire communal	Code de des transports article L 6352-1	Direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest Délégation Bretagne Aérodrome de Rennes st Jacques BP 9149 35091 Rennes cedex	T7